

Action Sociale de la Ville de Riom

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201214-DELIB201204-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

The logo for the city of Riom, featuring the word "RIOM" in a stylized font with a red dot above the 'i'.

www.ville-riom.fr/vivre/solidarite

Sommaire

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DU CCAS : RIOM EN CHIFFRES

- La population totalep.3
- La population municipale par tranche d'âgep.4
- Le solde naturel et le solde migratoirep.4
- Emploi-chômage p.5-6
- Les revenusp.7

PRESENTATION DU CCAS

- Le Conseil d'Administration.....p.9
- Eléments budgétairesp.10 et 11
- L'activité du service..... p.12 à 14
 - > Organisation
 - > Modalités d'intervention
 - > Fréquentation

LES AXES D'INTERVENTION DU CCAS

- Les 5 axes d'intervention du CCAS.....p.15
 - > Favoriser le bien vivre des personnes âgées p.17 à 24
 - > Soutenir la fonction parentale en contribuant à la politique jeunesse ... p.26 à 31
 - > Améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.....p.33
 - > Lutte contre l'exclusion..... p.35 à 48

CONCLUSIONp.49 et 50

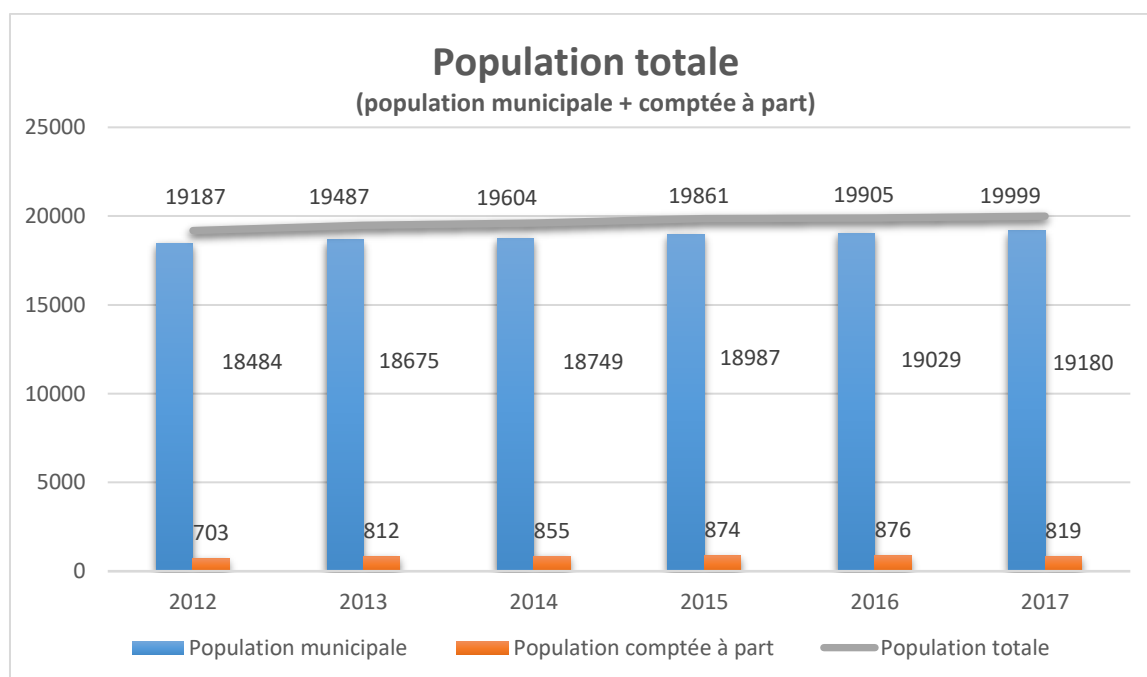
Depuis 2016 et conformément à la convention cadre Ville/CCAS, un rapport d'activité de l'action sociale est présenté au Conseil municipal et au Conseil d'Administration du CCAS.

Ce rapport vise à donner une vision, la plus exhaustive possible, des actions menées en lien avec les axes d'intervention de la politique sociale, familiale et solidaire riomoise votée le 9 février 2016 et confiée au CCAS pour sa mise en œuvre.

De plus, et conformément à l'Art 123-1 du Code de l'action sociale et des familles, ce rapport a pour objectif de présenter une analyse sociodémographique du territoire de Riom permettant ainsi au Conseil d'Administration de solliciter des analyses complémentaires, notamment thématiques.

Les chiffres INSEE 2017 présentés dans ce rapport sont les chiffres INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

■ La population totale



SOURCE : INSEE

Population comptée à part :

1. Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune.
2. Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires).
3. Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.
4. Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune

LE TERRITOIRE DU CCAS : RIOM EN CHIFFRES

La population totale à Riom en 2017 - en vigueur au 1^{er} janvier 2020 - est à 19 999 (population municipale + population comptée à part). Riom continue de gagner des habitants. En 5 ans, elle compte + 812 habitants.

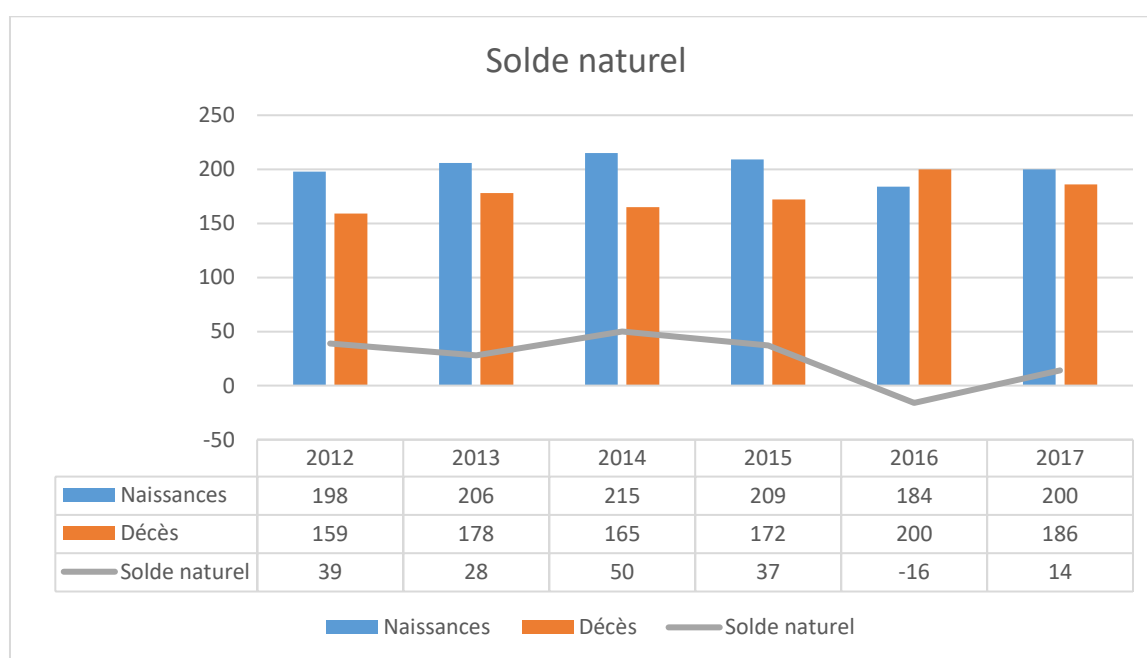
- La population municipale par tranche d'âge (sans la population comptée à part)

Population/tranche d'âge	2012	2013	2014	2015	2016	2017	% évolution 2012-2017
0-14 ans	3010	3118	3177	3307	3325	3322	+10.37%
15-29 ans	3574	3438	3395	3303	3244	3428	-4.085%
30-44 ans	3443	3441	3483	3636	3658	3727	+8.25%
45-59 ans	3751	3836	3749	3783	3792	3618	-3.545%
60-74 ans	3076	3168	3229	3224	3265	3340	+8.59%
75 ans et plus	1630	1674	1717	1734	1745	1745	+7.06%
TOTAL	18 484	18 675	18 749	18 987	19 029	19 180	+3.765%

SOURCE : INSEE

Sur la période 2012-2017, les tranches d'âges 0-14 ans, 30-44 ans, 60-74 ans et 75 ans et plus sont en progression constante. A contrario sur la même période, la population des 45-59 ans compte - 133 individus. Il est à noter que la population des 15-29 ans progresse entre 2016 et 2017 alors que cette tranche d'âge était en diminution constante entre 2012 et 2016.

- Le solde naturel et le solde migratoire



SOURCE : INSEE

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201214-DELIB201204-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

EVOLUTION DE LA POPULATION MUNICIPALE ENTRE 2012 ET 2017

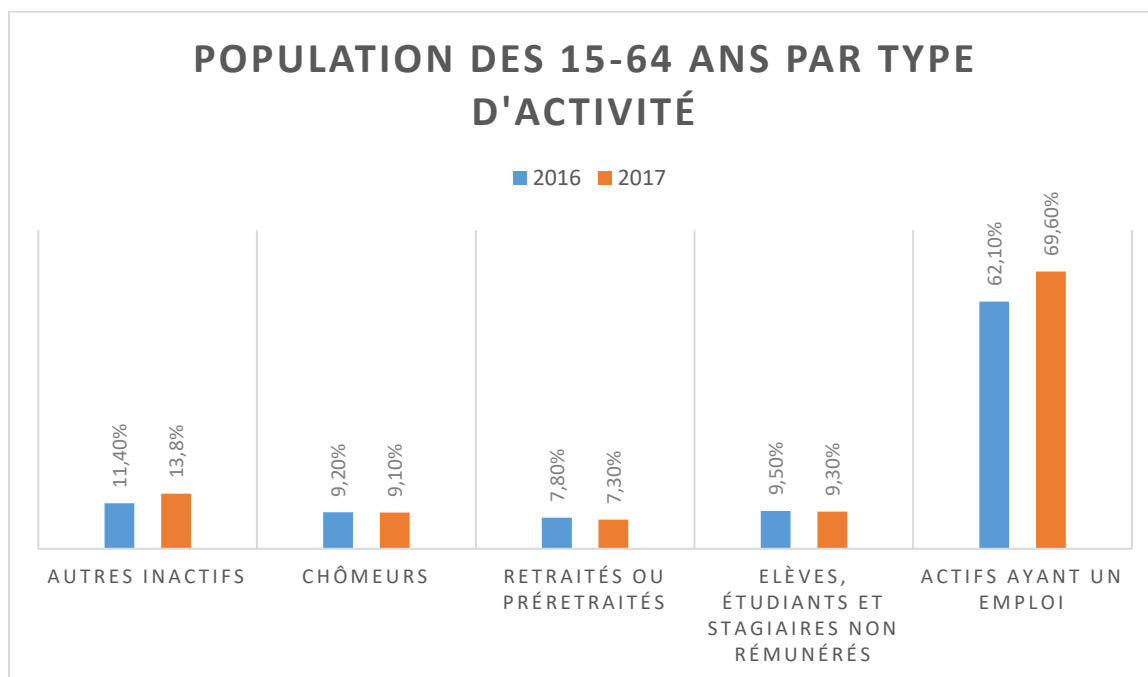
Evolution du solde naturel (2012-2017)	+ 152
Evolution du solde migratoire (2012-2017)	+ 544
Gain de population	+ 696

SOURCE : OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES

Entre 2012 et 2017, l'augmentation de population est davantage due au solde migratoire qu'au solde naturel.

■ Emploi-chômage

1- Situation par type d'activité



SOURCE : INSEE

2 - Evolution du nombre de DEFM ¹ 2015-2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de DEFM ABC ²	1 860	1 910	1 857	1 813	1 743
Nombre de DEFM ABC de longue durée	838	877	902	919	839
Part des DEFM ABC de longue durée	45%	46%	48.60%	51%	48.13%
Nombre de DEFM de moins de 25 ans	285	293	264	259	255
Part des DEFM de moins de 25 ans	15.32%	15.34%	14.21%	14.28%	14.62%
Nombre de DEFM de plus de 50 ans	422	439	447	458	435
Part des DEFM ABC de 50 ans ou plus	22.69%	23%	24%	25%	25%
Nombre de DEFM ayant un faible niveau de formation	1 080	1 110	1 074	1 055	890
Part des DEFM ayant un faible niveau de formation ³	58.2%	58.1%	57.8%	58.2%	51.06%

SOURCE : PÔLE EMPLOI

Pour la 4^{ème} année consécutive, le nombre de DEFM est en baisse. Entre 2018 et 2019, on note une baisse du nombre de DEFM pour toutes les catégories : DEFM ABC de longue durée, de moins de 25 ans, de 50 ans ou plus et ayant un faible niveau de formation.

■ Les revenus

¹ Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (données de décembre de chaque année)

² **CAT A** : ensemble des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

CAT B : ensemble des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (de 78h ou moins au cours du mois)

CAT C : ensemble des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (de plus de 78h au cours du mois)

³ **NIVEAU DE FORMATION V** : sorties après l'année de terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première)

NIVEAU DE FORMATION V bis et V : sorties en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (6^e à 3^e) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale

MEDIANE DU REVENU DISPONIBLE ⁴				
	2014	2015	2016	2017
Riom	20 541€	20 972€	21 069€	21 520€
Cournon-d'Auvergne	21 737€	21 703€	22 090€	22 300€
Chamalières	25 920€	25 796€	25 663€	26 070€
Puy-de-Dôme	20 687€	20 813€	21 006€	21 330€
Auvergne-Rhône Alpes	20 944€	21 231€	21 478€	21 840€
France	20 369€	20 566€	20 809€	21 110€

SOURCE : INSEE

Depuis 4 ans, le revenu médian riomois augmente régulièrement (+979€). Il est supérieur à la moyenne départementale et nationale mais se trouve en dessous du revenu médian pour des villes de même strate.

⁴ Ensemble des revenus net d'impôt divisés par le nombre de personnes au foyer

Conformément à la convention cadre Ville de Riom-CCAS votée en conseil municipal le 4 novembre 2016 et dans la limite du cadre d'intervention dévolu par la loi, la commune de Riom confie au CCAS l'instruction des dossiers et la mise en œuvre de l'ensemble des actions relevant précédemment de son champ d'action.

Il revient donc :

- a) **au CCAS** d'organiser l'action de proximité en s'appuyant pour cela sur ses modalités de fonctionnement propre (budget, conseil d'administration, commissions permanentes, règlement intérieur).

De plus, au regard de sa mission générale de prévention et de développement social, le CCAS se voit confier par la commune la gestion d'un certain nombre de mesures pour ce qu'elles contribuent au repérage et à l'accompagnement des personnes fragiles, notamment :

- Plan canicule : coordination/animation des mesures de prévention et suivi du registre nominatif
 - Quota communal des bailleurs sociaux dans le cadre du contingent communal : organisation et coordination des candidatures bénéficiant d'accompagnement social par les partenaires sociaux du territoire
 - Semaine bleue : coordination et animation des mesures de prévention en direction des personnes âgées
 - Logements indécents : coordination et mise en place des mesures d'accompagnement social en lien avec RLV au regard de ses compétences habitat
 - Regroupement familial : réalisation des évaluations sociales
- b) **à la commune** d'impulser une démarche projet visant à concevoir et développer une procédure d'évaluation, de diagnostic et de contextualisation afin de définir des axes prioritaires d'intervention, qu'elle confiera à son CCAS pour ce qui relève de la mise en application.
- L'attribution des subventions de fonctionnement aux associations reste une mission de la Direction de l'Action Sociale.

■ Le Conseil d'Administration

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration présidé par Monsieur le Maire, président de droit.

Outre son président, le Conseil d'Administration est composé de huit membres élus et huit membres nommés par Monsieur le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune. Le Conseil d'Administration du CCAS compte donc 16 administrateurs.

Les membres du Conseil d'Administration au 1^{er} septembre 2020

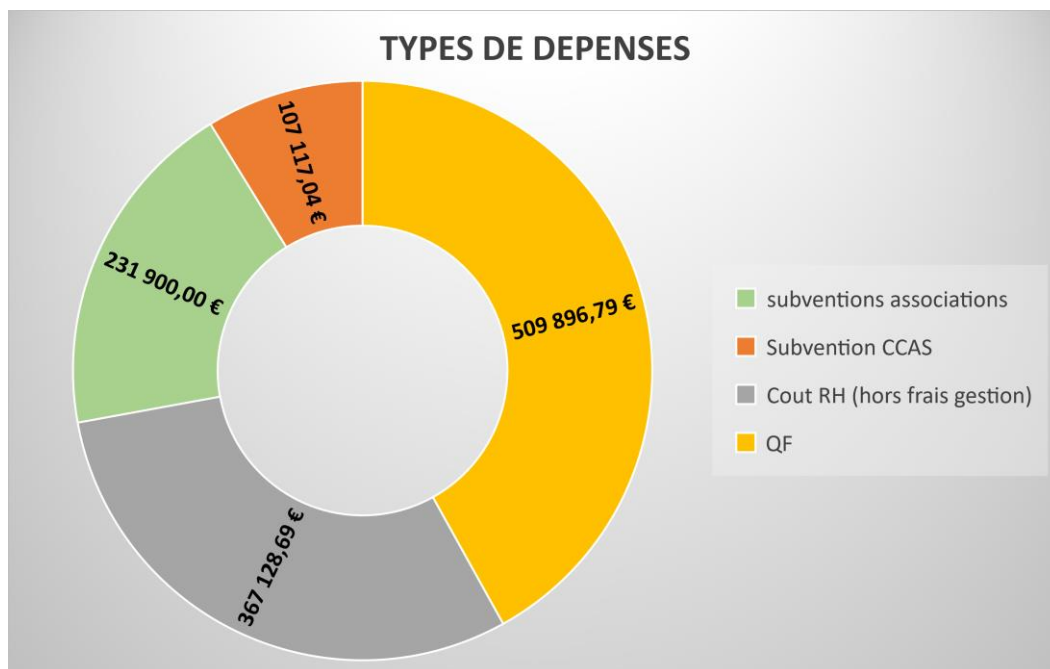
- | | |
|------------------------|--|
| ▪ Pierre PECOUL | Maire de Riom et Président du CCAS |
| ▪ Pierre CHASSAING | 1 ^{er} Adjoint à la Démocratie locale et à la Vie associative |
| ▪ Michèle GRENET | Adjointe aux Solidarités Locales et Vice-présidente du CCAS |
| ▪ Pierrick VERMOREL | Adjoint à l'Enseignement, vie scolaire, péri-scolaire et à la Jeunesse |
| ▪ Elodie ACKNIN | Conseillère municipale déléguée aux Réseaux Locaux et de Solidarité |
| ▪ Géraldine TOVAR | Conseillère municipale |
| ▪ Hélène BARTHELEMY | Conseillère municipale |
| ▪ Nathalie NIORT | Conseillère municipale |
| ▪ Véronique LYON | Conseillère municipale |
| ▪ Christophe BERTRANDY | Administrateur représentant de l'Association des Malades et Handicapés |
| ▪ René BREGEON | Administrateur représentant du Secours catholique |
| ▪ Michel DESTAING | Administrateur représentant du Secours Populaire |
| ▪ Julien FOURNIER | Administrateur représentant de CAP Emploi 63 |
| ▪ Anne GARRY | Administratrice représentante du CLIC Riom Limagne Combrailles |
| ▪ Martine MANCEAU | Administratrice représentante de l'UDAF |
| ▪ Larne MIGNOL | Administratrice représentante du CIDFF |
| ▪ Martine NICAUD | Administratrice représentante des Centres Sociaux et Culturels de Riom |

■ Éléments budgétaires

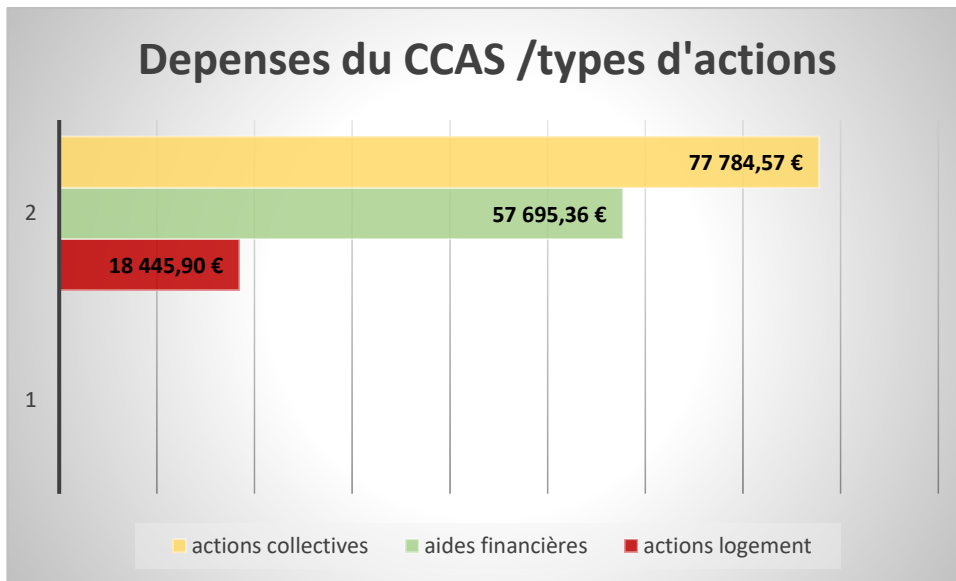
Pour exercer ses missions, le CCAS dispose de moyens financiers propres (ressources liées aux actions du CCAS) et de ressources externes (sous forme de subventions dont celle attribuée par la commune). Les dispositions relatives aux budgets des communes (M14) sont applicables au budget du CCAS : procédure de vote, équilibre et sincérité du budget. Le président (Maire) du CCAS est l'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS.

LES MOYENS FINANCIERS DEDIES A L'ACTION SOCIALE – CA 2019

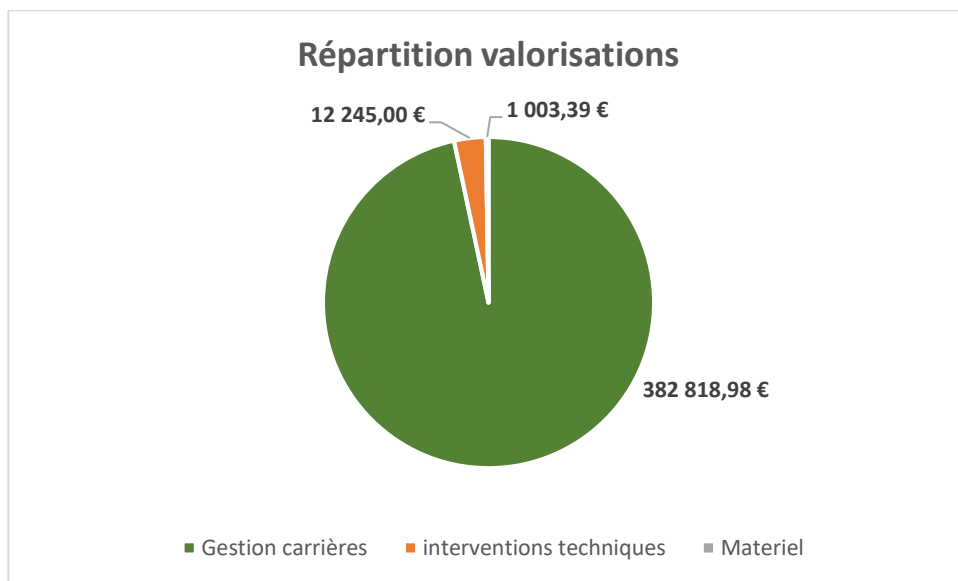
- 5 grands types de dépenses de la Direction de l'action sociale : 1 216 042,52 €



- Répartition des dépenses liées aux actions du CCAS : 153 925,83 €



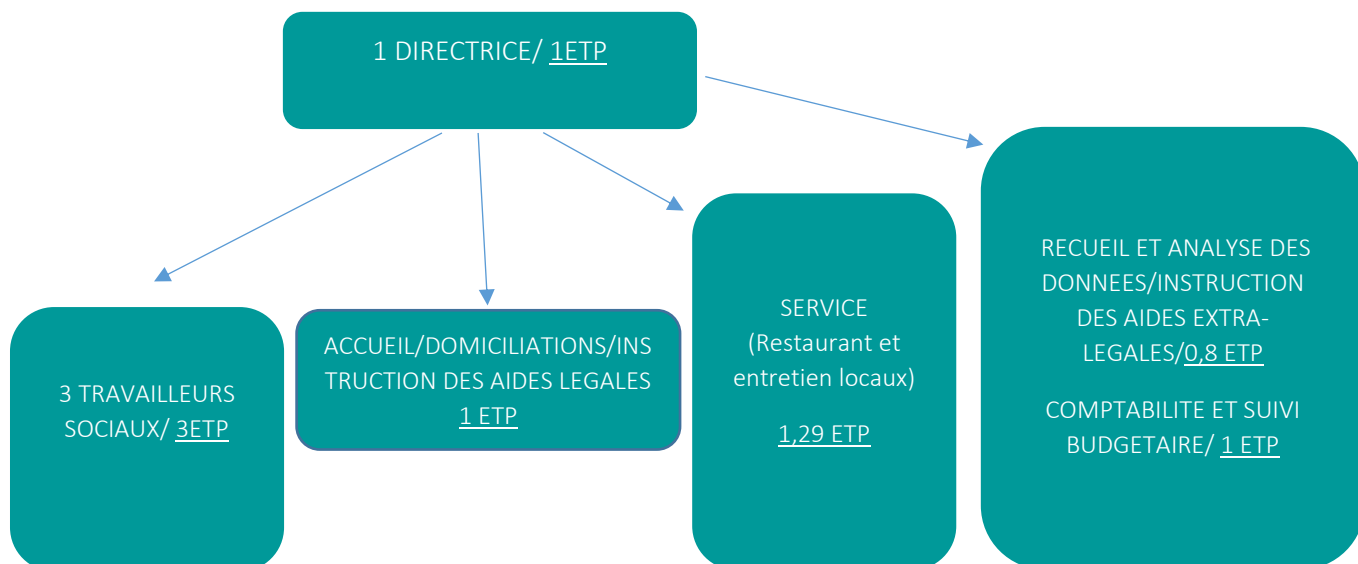
- Répartition des dépenses de valorisation : 396 067,37 €



Valorisations sur la période du 1^{er} Novembre 2018 au 30 octobre 2019.

■ L'activité du service

1 - L'organisation



2 - Les modalités d'intervention

Le CCAS axe son intervention sur des publics prioritaires en lien avec les objectifs définis par la politique sociale et familiale votée par le conseil municipal de Riom le 9 février 2016 : les personnes âgées, les jeunes, les parents, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation d'exclusion.

Concernant **les personnes âgées**, le dispositif Solid'R Sénior reste le dispositif central dans la lutte contre l'isolement. Construit avec l'appui d'une trentaine de partenaires, Solid'R Sénior permet de repérer les personnes isolées et de leur proposer une réponse adaptée : suivi individuel, orientation sur une action du CCAS ou vers des partenaires. Ce dispositif est le premier levier d'intervention du CCAS pour des personnes âgées non encore identifiées.

Les autres actions du CCAS concernent bon nombre d'usagers déjà repérés. Cependant, il est à noter que le CCAS tente régulièrement de mobiliser de nouveaux publics par différents moyens : information régulière sur une tarification solidaire, outils de communication mis à jour en lien avec le service communication de la ville, démarches directes auprès de personnes.

En 2019, ce sont **1706 personnes âgées** (1576 en 2018) de plus de 60 ans qui ont bénéficié des actions du CCAS (ateliers, repas, colis, plan canicule, sorties, aides financières au portage de repas, restaurant, réveillon solidaire, jardin partagé ...).

En 2019, une nouvelle action visant à lutter contre l'isolement en mobilisant le lien social a été mise en place dans la cour intérieure du CCAS : un jardin partagé.

Concernant **les jeunes Riomois et leurs familles**, le repérage des jeunes en difficulté et le soutien proposé aux familles continuent de s'appuyer sur des actions inscrites dans le temps : mesure de responsabilisation, accompagnement à la scolarité, ciné débat...En 2019, de nouvelles actions ont également vu le jour : mini-séjour, marionnettes, fresque murale

Ce sont 166 jeunes et leurs familles qui ont été directement accompagnés par l'intermédiaire de ces dispositifs. En complément des accompagnements individuels se déroulant dans le cadre scolaire, des actions collectives sont proposées (sorties, repas, conférences) au CCAS, au sein des Centres sociaux ou même à domicile, permettant ainsi d'aborder la fonction parentale de manière concrète.

Pour ce qui est des personnes en situation de handicap, 2 kits de circulation ont été distribués aux personnes en situation de handicap visuel pour apprendre à mieux se déplacer.

Concernant l'axe de **lutte contre les exclusions**, différents dispositifs sont mis en place : accompagnements liés au logement (32 familles), aides financières (420 personnes), domiciliations (308 personnes), accès à un ordinateur (39 personnes).

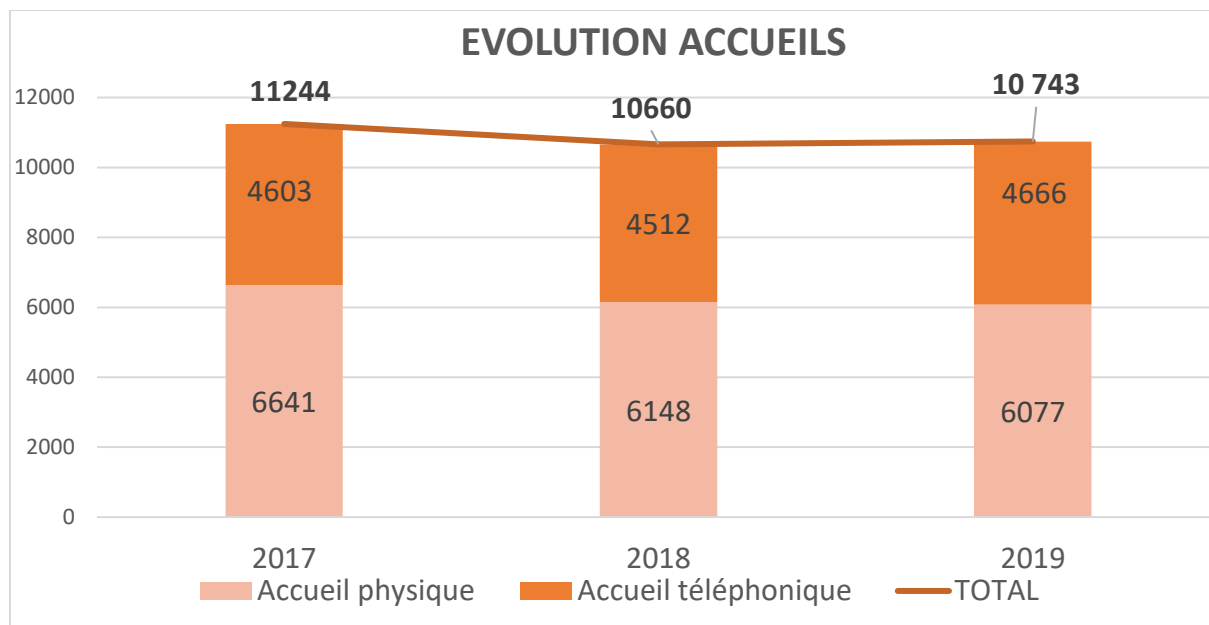
Les difficultés des personnes accompagnées par le CCAS mobilisent plus fréquemment dans un premier temps le « aller vers » et l'accompagnement individuel que l'intervention collective.

Comme évoqué lors des précédents bilans, l'action du CCAS est de plus en plus interpellée pour de nouveaux publics. Pour cela, l'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques et des publics migrants a amené la mise en place de nouvelles réponses.

Conformément à son objet, le CCAS a donc défini son action en calibrant ses interventions au plus près des besoins repérés. Il privilégie pour cela la réactivité et l'adaptabilité de manière à apporter des solutions alternatives aux dispositifs existants. L'articulation de l'accompagnement individuel et de l'intervention collective y contribue.

3 – La fréquentation

A- La répartition des demandes physiques et téléphoniques sur l'accueil



SOURCE : CCAS

B- Répartition des accueils (physique et téléphonique) par type de demandes

TYPES DE DEMANDES	2018	2019
Suivi social	810	684
Dossiers d'aide sociale	120	133
Domiciliation	3 812	3 945
Inscriptions	1255	1 016
Secours	564	450
Espace informatique	121	141
Demande de renseignements	3 748	3 975
RDV/Réunion	295	450

SOURCE : CCAS

■ Les 5 axes d'intervention du CCAS

Le 9 février 2016, le conseil municipal de Riom a délibéré et fixé les priorités d'intervention de la commune dans le champ de l'action sociale.

L'intervention du CCAS s'appuie donc sur ces 5 axes au quotidien.

- > **AXE 1** : Favoriser le bien vivre des personnes âgées

- > **AXES 2 et 3** : Soutenir la fonction parentale en contribuant à la politique jeunesse par son approche sociale

- > **AXE 4** : Améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

- > **AXE 5** : Lutter contre l'exclusion

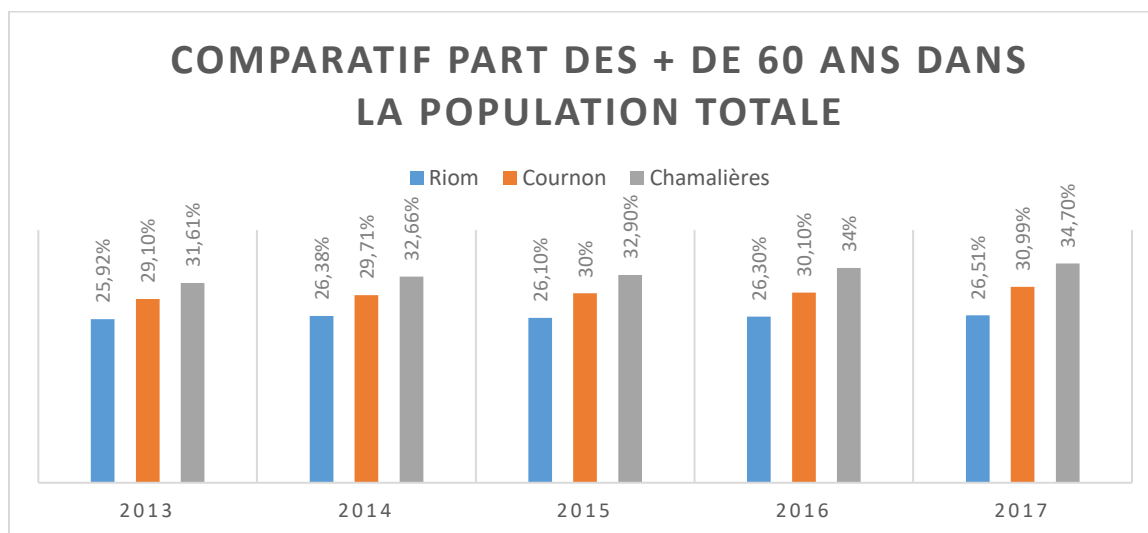
FAVORISER LE BIEN VIVRE DES PERSONNES ÂGÉES

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201214-DELIB201204-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

R10M

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

EN CHIFFRES



SOURCE : INSEE

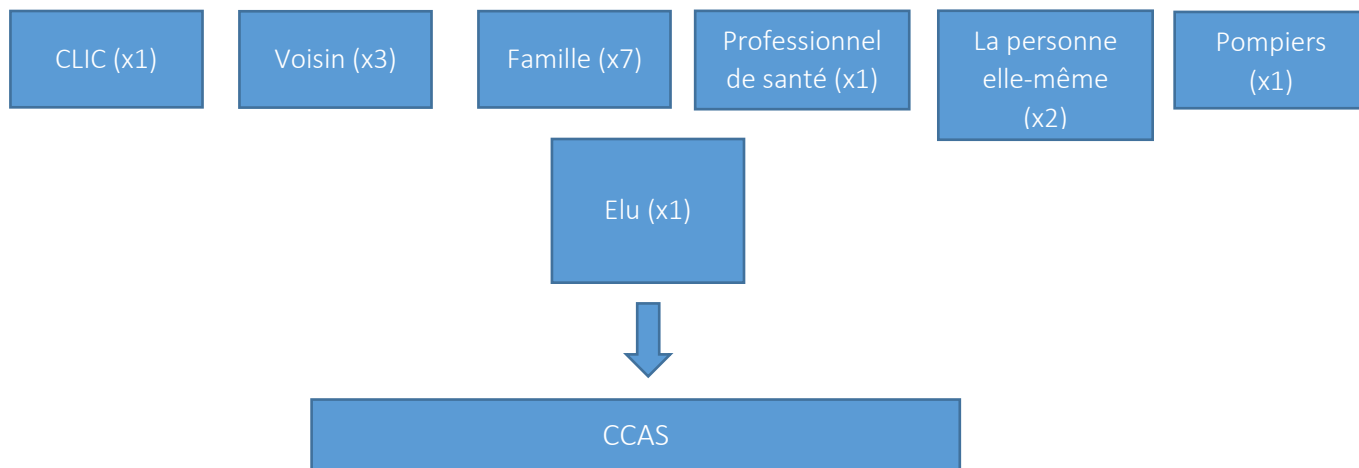
■ Solid'R Sénior

	2018	2019
Nombre de personnes repérées	23	16

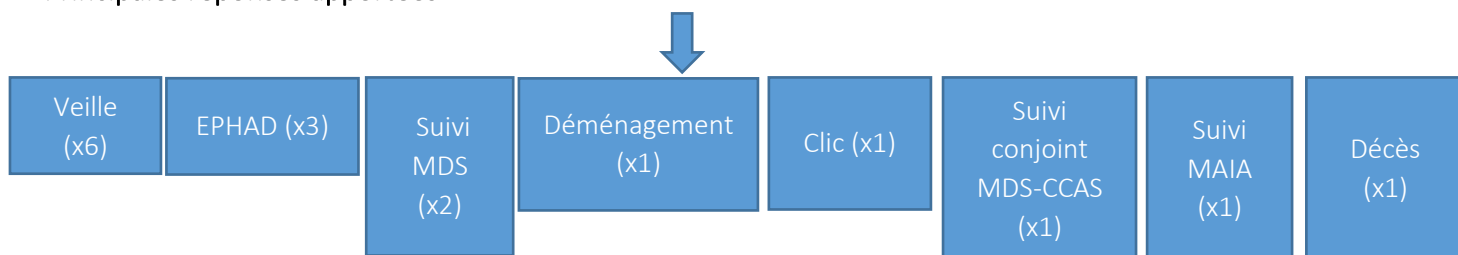
Solid'R Sénior est un dispositif de veille piloté par le CCAS et co-construit avec une trentaine de partenaires. Ce dispositif est de mieux en mieux repéré et le partenariat s'est densifié au fil des années. Du commerçant au travailleur social en passant par les professionnels de santé, les partenaires du CCAS ont davantage le réflexe d'identifier les demandes et de les intégrer au réseau.

En 2019, SOLID'R SENIORS

Qui a orienté ?



Principales réponses apportées



■ Les ateliers des aînés et le café des aînés

	2018	2019
Nombre de personnes inscrites	192	202
Coût net	9 508,72€	7 868,93€

Pour les 60 ans et plus, le CCAS propose un panel d'activités sur un format hebdomadaire : Informatique, Tasse de neurones (exercices autour de la mémoire), Gymnastique douce, Bien vivre son corps (détente, concentration, travail sur les sensations), Bien-être (yoga sur chaise, Tai-Chi...). Chaque activité fait l'objet d'une évaluation annuelle permettant de vérifier l'opportunité de sa reconduction. La baisse du coût RH entre 2018 et 2019 au niveau des animatrices est due à la baisse du nombre d'heures effectuées par une des animatrices.

Le café des aînés est une animation 100 % gratuite et sans inscription avec un thème spécifique chaque mardi après-midi. Le public est composé d'habitues qui trouvent dans cette activité le moyen de se réunir, de créer du lien social et de faire des activités en groupe.

■ Les ateliers Atout Âge

	2018	2019
Nombre de personnes inscrites	16	8
Coût net	429.30€	312€

Pour la 2^e année consécutive, le CCAS participe à la démarche de la coopérative d'Activités et d'Emploi Appuy créateurs avec le Projet Atout Âge destiné aux Riomois de 60 ans et plus. Un travailleur social du CCAS co-anime les séances et effectue un travail important de mobilisation et de fidélisation. Cette co-animation permet d'avoir une approche individuelle et d'utiliser ces ateliers comme un levier pour approfondir éventuellement sur d'autres problématiques. En 2019, un atelier « mixte » conte et musique a été proposé au lieu de 2 en 2018.

■ Le plan canicule

	2018	2019
Nombre de personnes inscrites	100	95

Mis en place depuis 2004, le plan canicule – activé systématiquement chaque année du 1er juin au 15 septembre - vise à tenir à jour un registre nominatif de personnes susceptibles d'être vulnérables en cas de niveau d'alerte canicule 3 et 4. Chaque année, le CCAS met à jour ce registre et joue un rôle de coordinateur dans la mise en place des niveaux d'alerte, en lien avec différents partenaires (le CLIC, RLV, les services d'aide à domicile, le Foyer logement, la Maison des Solidarités, les centres sociaux, les bailleurs sociaux, le Centre hospitalier, les services de la ville de Riom). Une veille avec appels téléphoniques des personnes inscrites sur le registre est mise en place à partir du niveau 3. Ces contacts téléphoniques sont l'occasion de vérifier comment se portent les personnes, de les informer sur les gestes de prévention et de se rendre compte de la présence ou non d'un proche ou d'un intervenant à domicile. Des visites à domicile peuvent être réalisées si besoin. La majorité des personnes inscrites sont la plupart du temps déjà bien informées et entourées mais la veille téléphonique leur apporte un soutien non négligeable. En 2019, le plan canicule a été déclenché deux fois par la Préfecture du Puy-de-Dôme fin juin et fin juillet.

Pour la première année, le CCAS est intervenu sur l'aire d'accueil du Maréchat dont les températures excessives ont nécessité la mise en place de mesures exceptionnelles en lien avec RLV et l'association ADSEA. A la suite de ces interventions, le Président de RLV a été interpellé sur les mesures envisagées pour minorer à l'avenir les risques liés aux températures excessives pour les personnes les plus fragiles.

■ Le repas de l'An nouveau

	2018	2019
Nombre de personnes présentes	310	357
Coût net	13 331.94€	12 939.37€

Chaque année, en janvier, un repas de nouvelle année est offert par la municipalité aux Riomois de 70 ans et plus. L'organisation du repas est coordonnée par le CCAS. En 2019, pour la 3^e année consécutive, il est fait appel à un prestataire extérieur pour la logistique, l'installation de la salle et le service en table. Un renfort de personnel est également réalisé avec des jeunes accompagnés par le service de prévention spécialisée de l'ADSEA et l'entreprise de travail temporaire d'insertion ADEF De facto. Les services de la ville viennent également en appui de la manifestation sur les aspects suivants : fourniture et livraison de matériels, livraison de plantes, fourniture de containers, branchements électriques, préparation du repas par la cuisine centrale.

De façon générale, le repas de l'An nouveau est un événement convivial et festif auquel les Riomois sont attachés. Cet événement est l'occasion de créer du lien et d'oublier la solitude.

■ Les colis de nouvelle année

	2018	2019
Nombre de personnes inscrites	305	291
Coût net	4 069.80€	3 706.40€

Chaque année, le CCAS offre des colis de nouvelle année aux Riomois de 70 ans et plus qui n'ont pas pu ou souhaité se déplacer au repas de l'An nouveau. Les colis font l'objet d'un appel à propositions auprès des commerçants riomois et sont proposés sous deux formats : un colis 1 personne (personne seule) ou 2 personnes (couple). La distribution est réalisée par les trois travailleurs sociaux du CCAS et peut être un levier pour repérer des personnes isolées auxquelles sont proposées des activités ou auprès desquelles une veille plus active peut être engagée. En 2019, pour la conception des colis, il a été fait appel à « Un Grain de Flo'Lie », commerçante riomoise.

■ Le jardin partagé

	2019
Nombre de personnes présentes	23
Coût net	2 498.42€

Au cœur du Quartier des Tanneries et à proximité immédiate du CCAS, un espace vert en friche a été transformé en jardin partagé. Les objectifs généraux de ce jardin sont la lutte contre l'isolement des plus de 60 ans, la création de lien social et la redynamisation du quartier. Ce projet a fait l'objet d'un partenariat avec OPHIS et bénéficie du soutien financier de la Conférence des Financeurs (subvention de 2 800€). Une collaboration a également été nouée avec les Jardins Pays d'Auvergne sur la conception et le suivi des plantations du jardin.

Avant mise en place, en février et mars 2019, les trois travailleurs sociaux du CCAS ont mené une campagne de porte à porte dans le quartier des Tanneries pour faire connaître le projet et évaluer l'intérêt des habitants. A partir d'avril 2019, un travailleur social a été mobilisé sur l'action et chargé de mettre en place des actions régulières : café jardin tous les vendredis matin, ateliers cuisine, visite des serres municipales, sensibilisation aux fruits et légumes de saison, etc. Deux actions ponctuelles ont également été organisées : inauguration du jardin en juillet et fête de la soupe en décembre.

L'inauguration du jardin : le 5 juillet 2019, cette inauguration a réuni près de 70 personnes. En amont de la manifestation, le référent jardin partagé du CCAS a associé les usagers à la préparation de l'événement (mise en place d'une exposition photo retraçant la création du jardin et atelier cuisine pour préparer l'apéritif de l'inauguration). Les Bucoliques, artistes de rue sur échasses, ont quant à eux déambulé dans le quartier pour faire venir les habitants et leur proposer ce moment de convivialité. En parallèle, il a été fait appel à l'association ARAFE pour cuisiner une paëlla géante partagée par tous les invités.

La fête de la soupe : le 6 décembre 2019, cet événement a réuni également environ 70 personnes. L'objectif était d'organiser un nouveau temps fort pour promouvoir le jardin partagé et dynamiser le quartier. En amont de la manifestation, la référente a animé plusieurs ateliers cuisine avec les habitants du quartier et les participants au jardin pour réaliser différentes soupes. Pour cela, les légumes récoltés ont été utilisés. Chaque habitant du quartier pouvait aussi amener la soupe réalisée par ses soins.

En parallèle, l'association « La route du Pain » a proposé plusieurs ateliers de fabrication de pain aux participants. Christine BUTOT-BOURGUIGNON de l'association Les Petits Contes a quant à elle animé un spectacle conté (« Du pain pour le loup », « La soupe aux cailloux »). Dans une ambiance conviviale, chacun a pu profiter de ce moment autour d'un bol de soupe et d'un vin chaud.

Ces deux actions ont été des moments de rencontre particulièrement réussis : création de lien social et découverte du CCAS et du jardin par des personnes qui n'ont pas l'habitude de se déplacer.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201214-DELIB201204-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

■ Les repas dansants-Tables âgées

	2018	2019
Nombre de personnes inscrites	151	167
Coût net	3 533.04€	3 062.56€

En 2019, le CCAS a proposé 3 repas dansants appelés « Table Aînés ». Chaque repas a une thématique différente. Ces repas sont ouverts aux Riomois de 60 ans et plus et représentent un moment de convivialité et de partage pour un public en recherche d'activités et de lien social. Le public qui adhère à cette activité reste en majorité un public composé d'habitues. La diminution du coût net entre 2018 et 2019 s'explique par le fait qu'il a été fait appel exceptionnellement à un restaurant riomois pour l'organisation du repas du 22 mars 2018 dont la prestation globale est plus onéreuse qu'une organisation en interne et que les participations usagers ont été plus importantes en 2019 qu'en 2018 (+501€).

■ Le restaurant du CCAS

	2018	2019
Nombre de personnes inscrites	41	31
Fréquentation moyenne	18	18
Coût net	9 325.77€	9475.78€

Le restaurant, outil structurant du CCAS, est ouvert aux Riomois de 60 ans et plus et/ou en situation de handicap (sans conditions d'âge). Au-delà d'un choix de menus adaptés (normal, sans sel, diabétique...) et équilibrés, le restaurant n'est pas une « cantine ». Il se veut être un lieu d'échanges et de convivialité. Il peut être également un levier pour les travailleurs sociaux du CCAS pour approfondir sur différentes problématiques. Le restaurant est un lieu privilégié pour créer du lien social au quotidien. Un apéritif, pris en charge par les usagers, est organisé tous les jours à 11h30 pour les usagers qui souhaitent y participer. En 2019, bien que le nombre de personnes inscrites soit en diminution, la fréquentation moyenne n'a pas bougé. La hausse du coût net entre 2018 et 2019 s'explique par la baisse du niveau des recettes (repas + boissons) en lien avec le QF des personnes.

■ Les sorties

	2018	2019
Nombre de personnes inscrites	34	48
Coût net	1 210.90€	1 217.10€

En 2019, le CCAS a proposé 5 sorties aux Riomois de 60 ans et plus : Chocolaterie Lautrec, Centre national du costume de scène, L'aventure Michelin, Marché de Noël, Scéno-musée la Toinette et Julien. Le tarif par sortie est de 4 €. Les sorties répondent à un besoin de découverte et à une demande de rupture avec le quotidien. L'accompagnement par les travailleurs sociaux est essentiel pour maintenir le lien.

ACCOMPAGNER LE BIEN VIVRE A DOMICILE

■ Le soutien financier au portage de repas

	2018	2019
Nombre de personnes bénéficiant d'une prise en charge	32	18
Coût net	7 745.49€	1 842.37€

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CIAS de RLV exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire. Dans ce cadre, il organise donc le portage de repas à domicile en lieu et place du SIAD qui a été dissous. L'article L123-4-1 du code de l'action sociale et des familles précise : « Quand un CIAS est créé, les compétences relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire de l'EPCI et des CCAS des communes membres lui sont transférées de plein droit ». Le CCAS ne peut donc plus poursuivre l'aide financière systématique au portage de repas. Néanmoins, dans l'intérêt des usagers et afin de permettre la réorganisation de leur accompagnement, un partenariat transitoire et exceptionnel a été mis en place du 1^{er} janvier au 30 avril 2019. L'arrêt de la prise en charge financière au 1^{er} mai 2019 par le CCAS explique la différence de coût net entre 2018 et 2019. Les demandes d'aide financières portant sur le portage de repas sont dorénavant étudiées en commission permanente.

■ La téléassistance

	2018	2019
Nombre de personnes bénéficiant de la Téléassistance	184	192
Coût net	19 932.60€	21 069.75€

La téléassistance est un dispositif porté par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme : un transmetteur est mis à disposition de l'abonné(e) permettant de le/la relier directement au CODIS/SAMU en cas de chute, malaise ou d'urgence médicale. Le CCAS participe à hauteur de 9.56 €/usager/mois. Chaque abonné(e) paie entre 6.22 € et 35.87 €/mois, selon ses ressources. Le niveau d'engagement financier du CCAS dépend du nombre d'abonnés recensés par trimestre par le Conseil départemental. Cette participation est invisible pour les usagers et déterminée par convention. Son montant est révisé annuellement par le Conseil départemental. La hausse du coût net entre 2018 et 2019 s'explique par l'augmentation du nombre de Riomois bénéficiant de la Téléassistance.

■ La tarification des activités par Quotient Familial

	2018	2019
Nombre de personnes bénéficiant d'un QF	163	161

Certaines activités du CCAS bénéficient d'une tarification adaptée aux revenus (calcul sur la base du Quotient Familial) : les Ateliers Aînés, les repas dansants et le restaurant du CCAS.

- En 2019, tout Riomois dont les revenus se situaient en dessous des 60% du revenu médian national – 1 016€ mensuels – a bénéficié d'un tarif bloqué : 2.25€/repas pour le restaurant, 29.06€/an pour les ateliers et 5.10€/repas pour les Tables Aînés.
- Pour les Riomois dont les revenus se situaient entre 1017€ et 2422€ mensuels, le tarif a été individualisé et calculé en fonction d'un taux d'effort fixé à 0.96%.
- A partir de 2423€ mensuels a été appliqué un tarif plafond : 9.22€/repas pour le restaurant et 86.11€/an pour les ateliers.

Conclusion

Les actions du CCAS en direction des personnes âgées s'organisent globalement autour d'un dispositif principal Solid'R Senior. Au-delà d'un panel d'activités, l'ensemble des propositions s'articule pour venir en réponse à des situations d'isolement repérées lors d'accompagnements individuels. Du restaurant quotidien jusqu'à la sortie annuelle, chaque personne concernée fréquente le CCAS à son rythme et en fonctions de ses besoins.

La structure est repérée par ces personnes comme un lieu d'échanges et de convivialité, où elles peuvent solliciter des réponses individuelles au gré de leurs besoins.

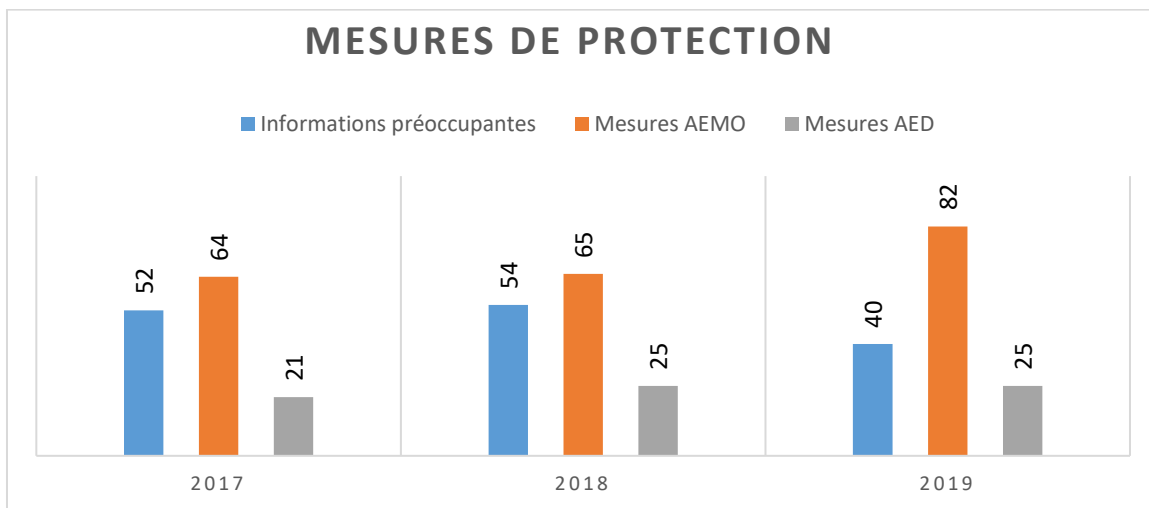
SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE EN CONTRIBUANT A LA POLITIQUE JEUNESSE

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201214-DELIB201204-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

R10M

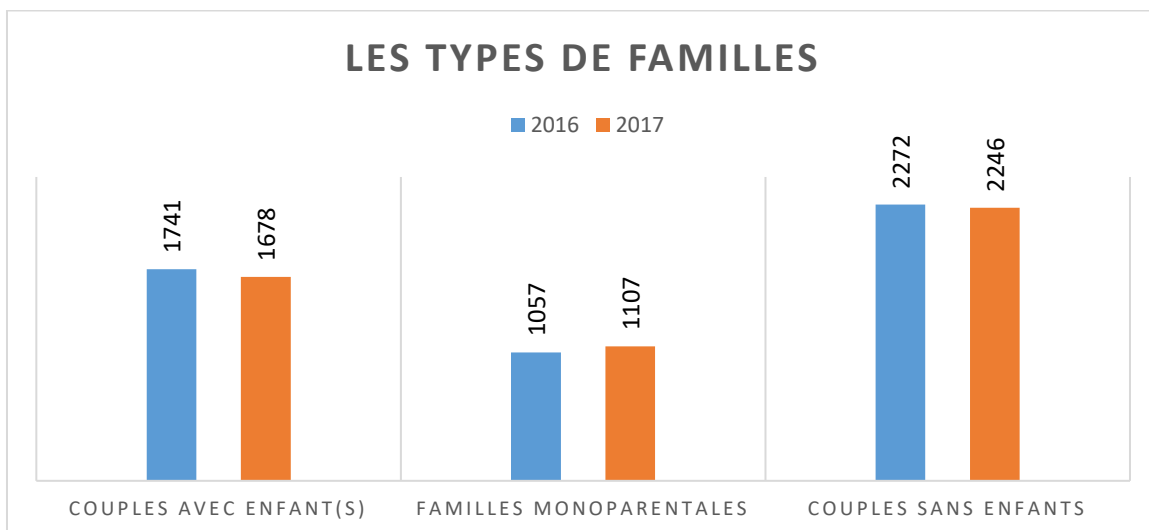
ALLER VERS LES FAMILLES LES PLUS FRAGILES

ACCOMPAGNER LES JEUNES FACE A LEURS DIFFICULTES

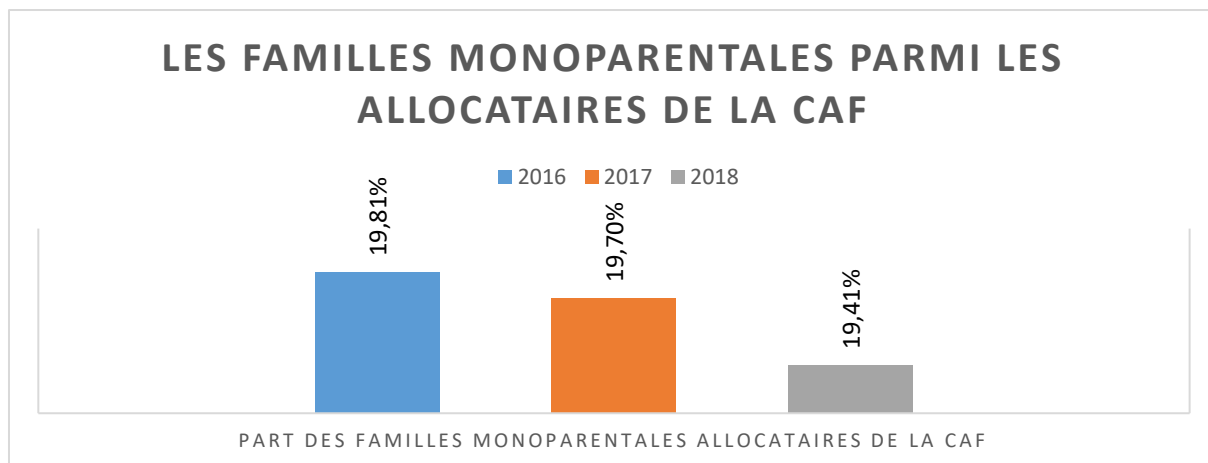


SOURCE : OONSEIL DEPARTEMENTAL

- (1) **AEMO** : Action éducative en milieu ouvert – Mesure judiciaire de protection de l'Enfance
- (2) **AED** : Action Educative à Domicile – Mesure administrative de protection de l'Enfance



SOURCE : INSEE



SOURCE : CAF

Les actions parentalité mises en place par le CCAS ont des objectifs communs :

1) Agir sur le comportement, le bien-être et les connaissances des enfants (problèmes comportementaux, addictions, renforcement des compétences psychosociales et scolaires)

2) Agir sur le comportement, le bien-être et les connaissances des parents : valoriser les compétences, les connaissances et la confiance des parents en leurs capacités afin de favoriser le bon développement de l'enfant

3) Améliorer la communication et les interactions positives entre parents et enfants

Pour autant, les niveaux d'investissement des travailleurs sociaux du CCAS sont différents : actions « one-shot » (ciné-débat, conférence cyber-harcèlement...) ou actions demandant un investissement plus important et dont l'adhésion des parents est conditionnée à la formation d'une relation de confiance de plus longue durée (mini-séjours, marionnettes, etc).

■ Atelier marionnettes

	2019
Nombre de personnes inscrites	8
Coût net	4 865€

Tous les jeudi après-midi au CCAS, un groupe de parents s'est réuni pour échanger sur la fonction parentale autour d'un projet de construction de marionnettes et d'élaboration d'un spectacle sur la thématique de la parentalité (de la confection à la manipulation). Il a été fait appel à un prestataire « un Lapin dans la Théière » pour la partie marionnettes : construction, initiation à la manipulation, écriture de saynètes et mise en scène, répétitions et travail de décors, etc. 14 séances de 2h30 à raison d'une séance par semaine ont eu lieu.

Le public de cette action collective est composé de mamans ayant déjà participé à des actions ponctuelles du CCAS. L'intérêt de ce projet est de proposer un outil de médiation pour favoriser la communication. La marionnette sert à faciliter et libérer la prise de parole sur le rôle de parents.

■ Le ciné débat

	2018	2019
Nombre de personnes inscrites	27	20
Coût net	358.23€	223.47€

En partenariat avec les Centres sociaux de Riom, le CCAS a organisé un ciné débat : projection du film Vice-versa traitant de la relation parent-enfant et de la gestion des émotions suivi d'un débat autour de la parentalité. Les thématiques traitées dans le film font écho au quotidien des parents. Les échanges riches sont centrés sur la filiation, la place du père et/ou de la mère, l'autonomie, la gestion de l'autorité. L'objectif est de partager les expériences. La présence des travailleurs sociaux du CCAS permet de travailler sur d'autres leviers.

■ La soirée rencontre sur le cyber-harcèlement

	2019
Nombre de personnes inscrites	48
Coût net	150€

Cette action a été menée en partenariat avec le collège Jean Vilar, SOS Homophobie et le service culturel de la ville. Des ateliers d'écriture animés par un prestataire « Banzai Théâtre » ont été mis en place avec un groupe d'élèves de 4^e et 3^e et des parents. Deux points forts ensuite : un spectacle « ces filles-là » diffusé le 11 mars dans le cadre de la saison culturelle de la ville et une soirée-rencontre le 15 mars sur la thématique « acceptation des différences » avec restitution scénique des ateliers d'écriture enfants/parents.

■ L'accompagnement à la scolarité et le Café des parents

	2018	2019
Nombre de personnes inscrites	17 familles	12 familles
Coût net	0	142.73€ (matériel)

Tous les lundis après-midi, un travailleur social est présent à la maison de quartier du Creux pour un café des parents dont l'objectif est l'accueil des parents autour d'un café pour écouter, discuter dans le but de créer du lien puis d'ouvrir et d'orienter vers des actions autour de la parentalité. Dans la continuité de ce temps, un temps d'aide aux devoirs avec les enfants en présence des parents est proposé. L'aide aux devoirs étant assuré par les bénévoles des centres sociaux, le travailleur social du CCAS accompagne le parent présent dans l'objectif de valoriser ses compétences éducatives.

■ La mesure de responsabilisation

	2018	2019
Nombre de personnes inscrites	9 familles	9 familles
Coût net	0	180.65€ (matériel)

La mesure de responsabilisation est un outil de l'Education Nationale. Le CCAS est partenaire de l'action. L'objectif est de proposer à des jeunes scolarisés au collège Michel de l'Hospital une solution alternative à la sanction (en accord avec la famille). Ce temps de travail permet de mettre en place une relation d'accompagnement tant en direction des jeunes concernés que de leurs parents. En partenariat avec le collège, la mesure est adaptée à chaque enfant après la rencontre avec la famille, le collège, le travailleur social du CCAS et le jeune.

Une évaluation est faite à l'issue de la mesure et il est alors proposé aux jeunes et leurs familles de solliciter le CCAS en cas de besoin indépendamment de la mesure de responsabilisation. C'est un dispositif qui fonctionne bien. La mobilisation des familles dans un 2^e temps après l'accompagnement reste cependant un objectif à approfondir. Les familles, dans leur grande majorité, ne saisissent pas la mesure et voient cette action comme un temps de réparation sans prolongation. Il est à noter par ailleurs que les jeunes concernés par cette mesure peuvent ne pas être riomois, ce qui constitue un frein pour mobiliser sur des actions au-delà du temps de réparation.

■ La Bourse aux Projets Jeunes

	2018	2019
Nombre de personnes inscrites	2 projets/13 personnes	2 projets/3 personnes
Coût net	1 465.14€	1 090€

La Bourse aux Projets Jeunes s'adresse aux jeunes âgés de 14 à 26 ans qui souhaitent porter un projet (culturel, sportif, musical, humanitaire, environnemental, citoyen, ...). Le dispositif propose à la fois un accompagnement par un travailleur social du CCAS et un soutien financier, en contrepartie d'un investissement du jeune au service de l'intérêt général. Deux projets ont donc été ainsi accompagnés en 2019 :

- Projet « Repas de l'An nouveau » : une bourse d'un montant de 90€ (aide au financement du permis de conduire et d'une licence sportive) a été attribuée en contrepartie de l'engagement d'un jeune Riomois lors du repas de l'An nouveau du 20 janvier 2019 au service des personnes âgées de Riom. Cet engagement vient compléter un ensemble de démarches visant à découvrir les différents métiers de l'hôtellerie que ce jeune a entamé avec l'équipe éducative de l'ADSEA.
- Projet association « Dé marre go en 4L » : une bourse d'un montant de 1 000€ a été attribuée à 2 jeunes Riomoises qui se sont engagées sur le raid 4L Trophy 2020. Cette course d'orientation réservée aux jeunes actifs et aux étudiants se déroule en 4L sur les pistes du Maroc. Il s'agit d'un raid solidaire dont l'objectif principal est l'accès à l'éducation pour tous les enfants.

Il est à noter que le temps de restitution de cette action a été programmée en novembre 2020 dans le cadre d'une action parentalité organisée en deux temps : projection du film « sur le Chemin de l'école » aux parents fréquentant la Maison de quartier du Creux le 2 novembre et restitution du projet à ces mêmes parents - sous forme de vidéos et de photos suivie d'un temps d'échanges avec l'un des porteurs du projet.

■ Le mini-séjour

	2019
Nombre de personnes inscrites	14
Coût net	2 690.44€

Le CCAS a organisé un mini-séjour du 15 au 17 avril 2019. Les participants ont été des familles et des personnes en situation d'isolement repérés et mobilisés par deux travailleurs sociaux du CCAS dans le cadre d'actions collectives (réveillon solidaire, groupe les Evadés solidaires, le restaurant du CCAS, etc.). Sur trois jours, cette action collective a permis de travailler sur la fonction parentale à partir de situations réelles (jeu parent(s)/enfant(s), dialogue parent(s)/enfant(s)). Ce fut également l'occasion de poser des jalons pour travailler sur d'autres problématiques (préparation du voyage, gestion budgétaire...).

■ Scolarité à domicile

	2019
Nombre de personnes inscrites	8

L'article 3 de la loi du 18 décembre 1998 modifié par la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 précise : « les enfants soumis à l'obligation scolaire, qui reçoivent l'instruction dans la famille, y compris dans le cadre d'une inscription dans un établissement d'enseignement à distance, font dès la première année et tous les deux ans, l'objet d'une enquête de la mairie compétente, aux fins d'établir quelles sont les raisons alléguées par les personnes responsables et s'il leur est donné une instruction dans la mesure compatible avec leur état de santé et les conditions de vie de la famille [...]. L'enquête est réalisée conjointement par un agent du CCAS et un agent du service enseignement de la DEJ. Cette action permet d'avoir une approche plurielle entre services et de repérer certaines situations pouvant donner lieu à des propositions d'accompagnement du CCAS qu'elles soient individuelles ou collectives.

■ Fresque murale au Club de l'âge d'or

	2019
Nombre de personnes inscrites	2 mamans + 3 jeunes
Coût net	595.28€

Un groupe intergénérationnel et issu de plusieurs actions portées par le CCAS a été mobilisé pour rafraîchir l'accueil du Club de l'âge d'or, salle située en face du CCAS et utilisée pour différentes actions. Une fresque murale représentant un paysage du Puy-de-Dôme a été réalisée par ce groupe. Sur cette action, l'objectif du CCAS est de redonner un contenu et une existence à cette salle devenue un lieu de lien social et d'associer les utilisateurs de ce lieu à la rénovation dans le sens de l'intérêt collectif tout en valorisant les compétences de chacun(e).

Conclusion

Les actions menées visent donc différents objectifs impactant concomitamment ou de manière distincte ces 2 axes à savoir :

- Agir sur le comportement, le bien-être et la connaissance des enfants
- Agir sur le comportement, le bien-être et les connaissances des parents
- Améliorer la communication et les interactions positives entre les parents et les enfants.

Le nombre de mesures dans le cadre de la protection de l'enfance en évolution constante légitime pleinement l'intervention du CCAS auprès de ce public.

Les actions menées sur cet axe sont bien souvent à dimension partenariale. Aussi et afin d'optimiser les interventions dans une logique de décloisonnement, le CCAS et la Direction Education Jeunesse ont entamé une formation conjointe visant à développer une logique de complémentarité dans leurs interventions respectives sur cet axe.

AMELIORER L'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201214-DELIB201204-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

R10M

CONTRIBUER A LA MISE AUX NORMES DE L'ESPACE PUBLIC

EN CHIFFRES

RECONNAISSANCES MDPH					
	2015	2016	2017	2018	2019
AAH*(1)	516	536	401	400	457
AEEH*(2)	96	90	103	113	122
PCH*(3)	83	77	93	96	106
RQTH*(4)	136	588	762	743	731

SOURCE : MDPH du Puy-de-Dôme

- (1) **AAH** : Allocation Adulte Handicapé
- (2) **AEEH** : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
- (3) **PCH** : Prestation de Compensation du Handicap
- (4) **RQTH** : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicap

■ Kits de circulation

Deux kits de circulation ont été mis à disposition d'usagers malvoyants pour mieux s'orienter dans l'espace public (déclenchement des feux de signalisation). Un travailleur social a accompagné chacun des usagers pour en expliquer le fonctionnement.

Afin de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société, une action de sensibilisation et de mobilisation était prévue pour 2020 lors de « Mon Été au Cerey » regroupant les associations intervenant dans le champ du handicap. En 2019, plusieurs heures de travail ont été consacrées par deux travailleurs sociaux et la directrice du CCAS à la préparation de cet événement.

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201214-DELIB201204-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

R10M

EN CHIFFRES

TAUX DE PAUVRETE											
	RIOM			CHAMALIERES		COURNON - D'AUVERGNE		AURA		FRANCE	
	2015	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
- 30 ans	21.6%	20.9%	21%	17.6%	17%	18.7%		19.6%	19.7%	22.5%	22.4%
30-39 ans	17.2%	18.1%	16%	8.5%		14.1%	15%	14.7%	14.3%	16.9%	16.6%
40-49 ans	17.2%	16.4%	17%	9.5%	10%	12.7%	12%	15%	14.5%	17.2%	16.7%
50-59 ans	13.6%	14.2%	12%	8.2%	8%	9.4%	8%	12.4%	12.3%	14.8%	14.6%
60-74 ans	6.3%	6.9%	7%				5%	8.1%	8.3%	9.7%	9.9%
75 ans +	-							7.9%	8%	8.9%	9%
ENSEMBLE	13.6%	13.9%	13%	7.7%	8%	9.8%	10%	12.7%	12.5%	14.7%	14.5%
NOMBRE	2 472	2 645	2 493								

SOURCE : INSEE

*Au sens de l'INSEE, le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté soit 60% du revenu médian

NOMBRE DE COLIS DELIVRES PAR LES ASSOCIATIONS CARITATIVES						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Secours populaire	8 770	12 140	10 924	9 500	10 616	12 305
Secours catholique	10 716	13 081	12 360	9 420	6 996	8 461
Restos du coeur	74 907	71 132	76 353	90 012	Chiffres non connus	
TOTAL		100 928	94 416	95 273	107 624	

SOURCE : ASSOCIATIONS CARITATIVES

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201214-DELIB201204-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

FAVORISER L'ACCES AU DROIT

■ Le suivi individuel

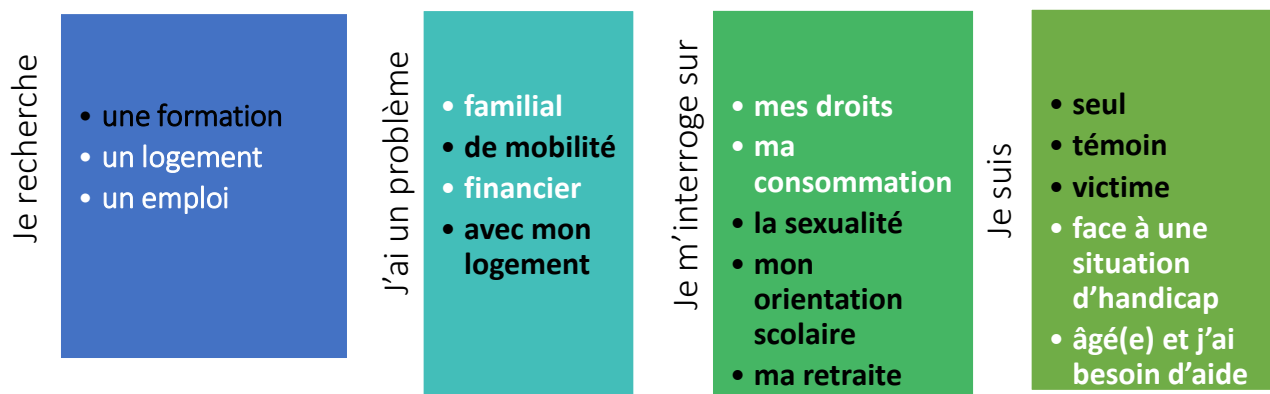
	2018	2019
Nombre de personnes suivies	208	233

Depuis le 1^{er} septembre 2016, les missions des travailleurs sociaux du CCAS ont évolué. Le suivi individuel est axé vers les personnes très précarisées et loin de l'accès aux droits (n'étant pas en capacité de solliciter une aide par elles-mêmes). Les personnes bénéficiant déjà d'un accompagnement sont réorientées vers la structure concernée. En 2019, des instances de concertation ont été mises en place avec la Maison des Solidarités pour permettre davantage de lisibilité sur les suivis individuels : suivi CCAS, réorientation MDS ou suivi conjoint. Ces instances se réunissent une fois tous les trois mois et permettent d'avoir des automatismes entre les deux entités.

■ Facil'Infos

	2018	2019
Nombre de vues	6081	7 487
Coût net	1 366.80€	1 404€

Facil'Infos est une plate-forme d'informations accessible sur le site internet de la ville de Riom qui vise à orienter les Riomois vers des structures ou outils adaptés à leur problématique. Cet outil a été conçu par le CCAS pour répondre à 17 thématiques :



A ce jour et pour des raisons de répartition de charges de travail, 8 thématiques (écritures blanches dans le schéma) sont en ligne.

■ Le répertoire numérique professionnel

Depuis 2015, sur le site de la ville de Riom, un répertoire à destination des professionnels recense les coordonnées précises des structures/associations intervenant dans le champ de l'action médico-sociale, de l'insertion professionnelle, caritatif et du handicap. Il est mis à jour annuellement par le CCAS. A ce jour, les données sur le nombre de vues ne sont pas visibles.

■ Facilo'Tab

Trois tablettes numériques ont été acquises par le CCAS grâce à une subvention versée par la Fondation Bruneau en 2016. Elles sont utilisées dans le cadre de l'accompagnement vers l'accès aux droits lors de visites à domicile, dans le cadre d'actions collectives (Café des Aînés, Semaine bleue...) ou afin de favoriser des rencontres avec d'autres structures via internet.

■ La domiciliation

La domiciliation est une obligation légale exercée par le CCAS. Elle a pour objectif de favoriser l'accès aux droits en procurant une adresse à toute personne sans domicile stable, qui ne dispose pas d'une adresse, lui permettant de recevoir et de consulter son courrier de façon constante et confidentielle.

La domiciliation est un des piliers de l'activité de l'agent d'accueil du CCAS. Le flux de demandes est régulier et concerne les usagers ayant un lien avec la commune. Un rapport d'activité est remis chaque année à la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Catégories d'âges :

NOMBRE DE DOMICILIES AU CCAS PAR CATEGORIE D'AGE (Nombre d'attestations délivrées)					
	2015	2016	2017	2018	2019
18-25 ans	72	63	60	53	48
26-60 ans	184	192	202	196	229
Plus de 60 ans	6	10	18	20	31
TOTAL	262	265	280	269	308

SOURCE : CCAS

« Typologie » des publics :

NOMBRE DE DOMICILIES AU CCAS PAR « TYPOLOGIE » (En Nombre d'attestations délivrées)			
	2017	2018	2019
Personnes hébergées mais ne pouvant disposer d'une adresse	97	58	68
Personnes en errance (SDF, autres...)	8	19	20
Personnes itinérantes (Gens du voyage)	157	163	183

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201214-DELIB201204-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

CD, Semi-liberté, Sortie de détention	18	29	37
TOTAL	280	269	308

SOURCE : CCAS

En 2019, sur les 308 domiciliations, 68 personnes étaient hébergées mais ne pouvaient pas disposer d'adresse, 20 étaient des personnes en errance, 183 étaient des personnes itinérantes, 37 étaient en centre de détention, semi-liberté ou sortie de détention. Notons l'augmentation continue des personnes âgées de + 60 ans ne bénéficiant pas d'un domicile stable.

■ Les aides sociales légales

	2018	2019
Nombre de dossiers instruits	140	124

Conformément aux articles L.123-4 et suivants et L 264-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS est chargé de participer à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale (aide-ménagère, obligation alimentaire, frais d'hébergement personnes âgées ou handicapées, téléassistance) et de transmettre ces dossiers à l'entité délibérative.

AIDES LEGALES - COMPARATIF			
	2017	2018	2019
APA à domicile en GIR 1 et 2	21	18	23
APA à domicile en GIR 3 et 4	141	151	145
APA en établissement GIR 1 et 2	114	119	101
APA en établissement GIR 3 et 4	75	64	81
ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne)	17	16	15
Aide-ménagère	18	18	20
Frais d'hébergement (Personnes handicapées + maison de retraite)	61	56	69
SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale pour les personnes adultes handicapées)	8	6	4
Téléassistance	216	184	192
TOTAL	671	632	650

SOURCE : CONSEIL DEPARTEMENTAL

■ La mise à disposition d'un poste informatique

	2018	2019
Nombre d'accès/utilisateurs	134 accès / 42 utilisateurs	141 accès / 39 utilisateurs

Depuis 2016, le CCAS met à disposition de tous les usagers un poste informatique pour effectuer toute démarche permettant l'accès aux droits. Un accompagnement par un travailleur social peut être demandé.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201214-DELIB201204-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

SOUTENIR LA VIE QUOTIDIENNE

■ Les aides financières du CCAS

	2018	2019
Nombre de bénéficiaires	536	420
Coût net	38 870.78€	32 312.75€

Les aides financières du CCAS sont attribuées soit en urgence soit en commission permanente une fois par mois (mois d'août excepté).

Les aides d'urgence sont cumulables entre elles dans la limite de 3 demandes/an maximum :

- CAP (Chèque d'Accompagnement Personnalisé) à raison de 4 CAP/demandeur + 1 CAP par personne supplémentaire. La valeur nominale d'un CAP est de 7.50€.
- Bon carburant de 25€ à utiliser dans les 48h de la date de délivrance par le CCAS à Carrefour Ménérol (sur justificatif pour les personnes en insertion professionnelle ou en situation de handicap). Une facture est adressée mensuellement au CCAS.
- Bon pour l'achat d'une bouteille de gaz d'un montant de 25€ à utiliser dans les 48h de la date de délivrance par le CCAS à Carrefour Ménérol
- Bon pharmacie à utiliser à la Pharmacie du Progrès (sur ordonnance pour les produits non pris en charge par la CPAM)
- Numéraire (15€ maximum/demande) – uniquement pour des démarches administratives urgentes

Les aides financières non urgentes et faisant l'objet d'un passage en commission permanente comprennent quatre postes de dépenses : logement, mobilité, vie quotidienne, santé.

BUDGET CONSACRE AUX AIDES FINANCIERES URGENTES ET NON-URGENTES (CP)		
	2018	2019
LOGEMENT	7 110.09€	6803.08€
MOBILITE	4 222.8€	2311.96€
VIE QUOTIDIENNE⁵	1 906.92€	2994.99€
SANTE	655.97€	1580.22€
ALIMENTAIRE	24 975€	18 622.50€
TOTAL	38 870.78€	32 312.75€

SOURCE : CCAS

En 2019, le budget global consacré aux aides financières est en diminution de 6 558.03€ par rapport à 2018. Les postes « logement » et « alimentaire » sont les plus sollicités.

Concernant les aides d'urgence, pour la première fois, le nombre de CAP délivrés est en forte diminution. Au 31 décembre 2019, 217 chèques n'avaient pas été délivrés pour un montant global de 1 627.50€. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de bénéficiaires et le montant des aides attribuées sont également en diminution.

Concernant les aides non-urgentes, leur montant a augmenté par rapport à 2018 (11 437.36€ pour 9 814.68€).

■ La sortie intergénérationnelle

	2018	2019
Nombre de participants	58	53
Coût net	210€	210€

Une sortie intergénérationnelle (personnes âgées, familles) est organisée par le CCAS 1 fois par an durant l'été. Cette sortie permet de donner un moment de distraction, de convivialité à des personnes qui ne peuvent pas partir en vacances tout en privilégiant la rencontre entre générations. En 2019, cette sortie a été proposée à des familles nouvellement connues par le biais des actions collectives du CCAS. L'objectif de cette action est de travailler sur la fonction parentale sur un temps court lorsque les familles en sont demandeuses. C'est également l'occasion de partager simplement un moment en famille alors qu'au quotidien des freins (mobilité, financier) peuvent empêcher l'organisation d'une telle journée.

■ Les évadés solidaires

	2018	2019
Nombre de participants	12	23

Ce groupe s'est formé à l'issue de l'édition 2017 du réveillon solidaire et est composé de personnes souvent seules en manque de lien social en dehors de la période d'organisation de ce même réveillon (d'octobre à décembre).

Ce groupe se réunit un vendredi par mois pour préparer ensemble des activités : repas partagé, concours de pétanque, sortie...

Des membres de ce groupe ont aussi pu intégrer les autres actions collectives proposées par ailleurs par le CCAS et ainsi élargir leur réseau de connaissances : sortie intergénérationnelle, mini-séjour, ateliers parentalité... L'objectif de cette action est la lutte contre l'isolement, la valorisation des compétences et l'acceptation des différences.

■ Accueil des migrants

Pour répondre à une demande croissante d'intervention auprès des publics migrants, le CCAS a tissé des partenariats avec plusieurs associations :

Emmaüs : mise à disposition de locaux pour des permanences de travailleurs sociaux du CADA les lundis et jeudis après-midi et mise en place de cours de français les mercredi et vendredi après-midi pour tout public riomois.

CeCler : mise en place d'instances de concertation avec cette association et la Maison des Solidarités pour répartir les suivis des personnes récemment installées sur Riom.

Forum Réfugiés : coordination autour de l'attribution d'aides financières

Toutes ces associations ainsi que le Secours Populaire et Hébergements sans frontières proposent de l'hébergement diffus sur le territoire de Riom. En 2019, cela représentait une cinquantaine de personnes à Riom.

En lien avec la Maison des solidarités et la mission locale, le CCAS a initié un groupe de travail afin d'amener une meilleure coordination et une plus grande visibilité concernant les besoins de ces publics. Cette initiative, stoppée par la crise sanitaire sera relancée en 2021.

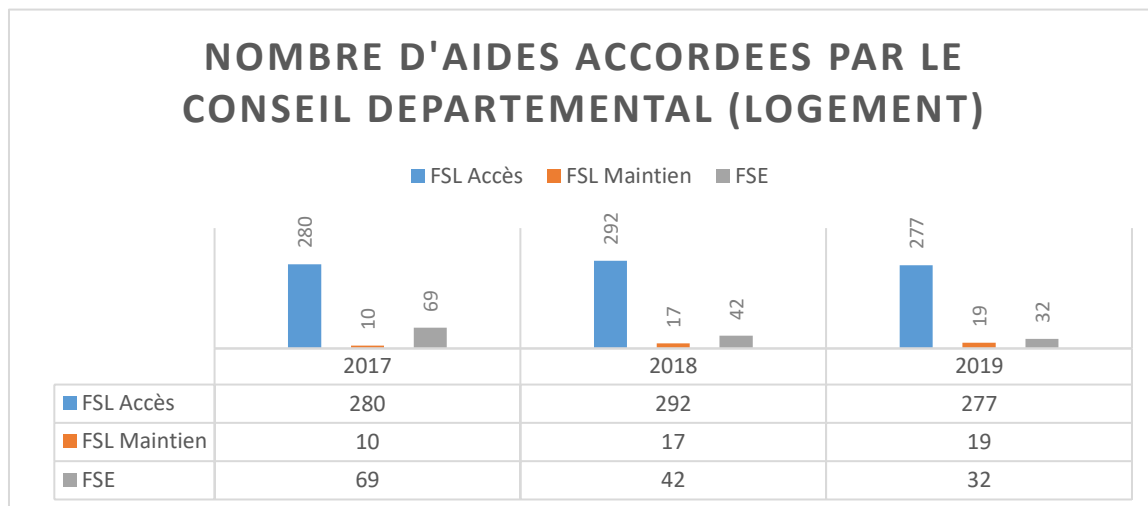
Conclusion

Si le taux de pauvreté est en diminution, l'accès aux droits est un axe majeur de l'intervention du CCAS qui révèle les besoins émergents (public domicilié âgé, migrants, personnes souffrant de troubles psychiques...).

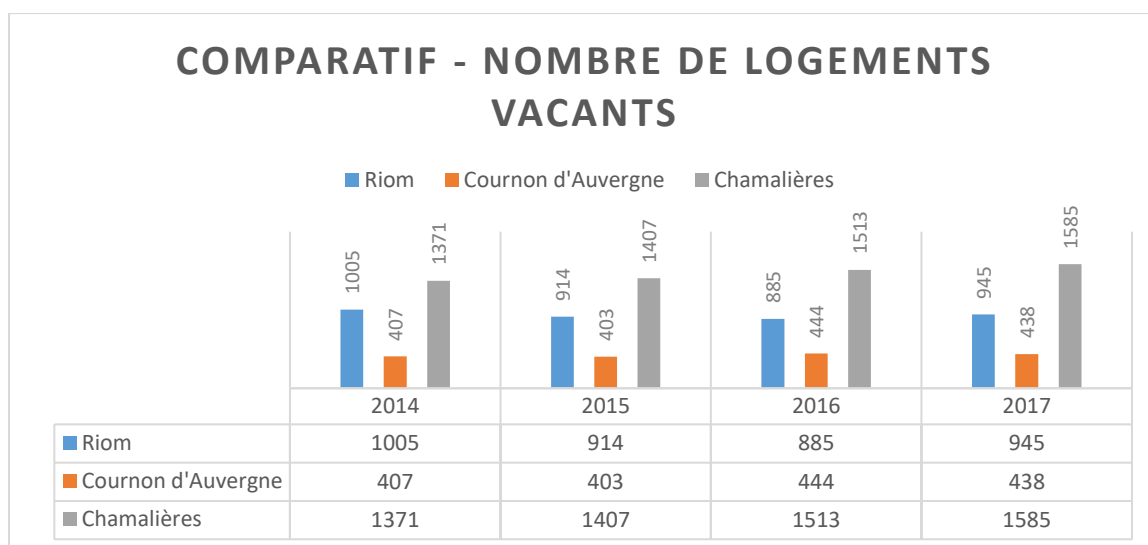
En première ligne des besoins exprimés et des réponses existantes, le CCAS est amené à impulser de nouvelles interventions avec ses partenaires. La question des aides extra-légales, tel qu'évoqué ci-dessus fait l'objet d'une réflexion récente associant les associations caritatives, la maison des solidarités et la mission locale.

FAVORISER L'ACCES A UN LOGEMENT DIGNE

EN CHIFFRES

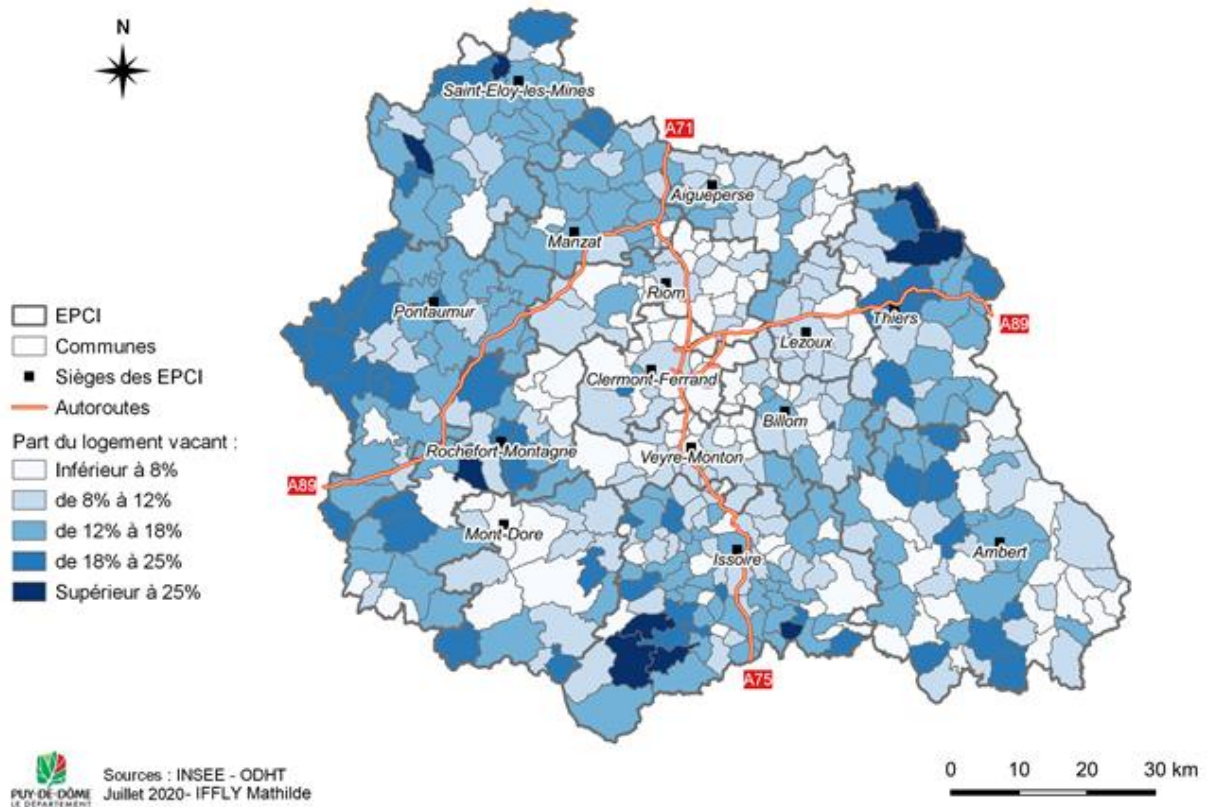


SOURCE : CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME



SOURCE : INSEE

La part du logement vacant au sein du parc de logements du Puy-de-Dôme en 2017



On note une augmentation du nombre de logements vacants entre 2016 et 2017 mais la part des logements vacants (9.11%) se situe cependant dans la moyenne basse du département.

CHIFFRES LOGEMENT SOCIAL			
	2017	2018	2019
NBRE DE DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX (RIOM- 1^{er} choix)	784	673	570
NBRE DE DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX (TOUS CHOIX)	1 584	1 437	1376
NBRE D'ATTRIBUTIONS	205	198	197

SOURCE : AURA HLM

Les demandes de logements sociaux sont en baisse depuis 2 ans. Le nombre d'attributions reste stable.

RESIDENCES PRINCIPALES PAR TYPE DE LOGEMENT, NBRE DE PIECES ET STATUT D'OCCUPATION EN 2017						
	Propriétaire	Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM	Locataire ou sous locataire d'un logement vide HLM	Locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel	Logé gratuitement	Ensemble
1 pièce	17	197	50	14	5	283
2 pièces	146	882	289	12	18	1 346
3 pièces	598	783	682	2	32	2 097
4 pièces	1 489	422	551	6	56	2 524
5 pièces	1 204	203	202	3	36	1 647
6 pièces ou plus	1 007	115	46	3	24	1 195
Ensemble	4 460	2 602	1 819	40	172	9 093

SOURCE : INSEE

Les chiffres de l'INSEE pour l'année 2017 indiquent une offre plus importante du parc privé pour les plus petites surfaces (T1 et T2) et dans une moindre mesure pour les plus grands logements (T6 et +).

■ Le bail glissant et la sous-location

	2018	2019
Nombre de bénéficiaires	2	2
Coût net	2 553.73€	438.92€

Le bail glissant permet d'accompagner une famille vers l'accès à un logement pérenne. Le CCAS devient locataire en titre pour permettre à une personne désignée comme sous-locataire pendant une période déterminée (6 mois minimum) de reprendre pieds et de faire face à ses difficultés. Un suivi social adapté à la situation de chaque personne est enclenché pendant la durée du bail et en partenariat (mesure ASSL...). Ce type de dispositif est une garantie pour le bailleur et permet à des personnes bien souvent exclues des attributions par voie « classique » d'avoir accès à un logement. La finalité est que le bail glisse au nom du sous-locataire. Pour des raisons financières, le CCAS ne s'engage que sur un seul bail à la fois. En 2019, une famille est concernée par un bail glissant.

Concernant la sous-location, le CCAS sous loue un logement depuis mai 2015. Ce dernier est destiné à des publics dont le parcours d'insertion est estimé sur une plus longue durée, Ce logement est occupé depuis le 25 février 2019.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201214-DELIB201204-DE
Date de télétransmission : 17/12/2020
Date de réception préfecture : 17/12/2020

Pour le bail glissant et la sous-location, le CCAS est obligé de prendre une assurance qui ne peut être imputée aux sous-locataires.

La différence de coût net entre 2018 et 2019 s'explique par le fait que la sous-location a été non-occupée du 13 juillet au 31 décembre 2018, le CCAS ayant conservé le bail avec OPHIS dans l'attente d'un nouveau projet à construire.

■ Le contingent communal

	2018	2019
Nombre de bénéficiaires	14	20

TYPE DE LOGEMENT ATTRIBUE		
	2018	2019
T1	0	0
T2	5	3
T3	5	6
T4	3	8
T5	1	3

330 logements sont réservés à la Ville de Riom par deux bailleurs sociaux : OPHIS et Auvergne Habitat. La Ville de Riom a confié au CCAS la gestion de ce contingent : diffusion des préavis de départ, mise en place de commissions internes de candidatures, liens avec les bailleurs sociaux, suivi des CAL, interface avec les travailleurs sociaux, reporting aux partenaires. Ce dispositif est une action inter-partenaire : CCAS, Maison des Solidarités, Mission Locale, UDAF, Association Avenir, Hôpital Sainte-Marie, ANEF, CAF de Riom... Il permet de porter des candidatures considérées comme pouvant être « fragiles » auprès des bailleurs sociaux.

Dans le cadre du contingent, on observe une forte demande de petits logements pour personnes seules à laquelle il est difficile de répondre au regard des mises à disposition successives sur 2018 et 2019.

■ Le relevé d'Observations du Logement

	2018	2019
Nombre de logements visités	10	12

La procédure ROL permet aux locataires de bailleurs privés de signaler au Maire la situation d'indécence ou d'insalubrité de leur logement. Du fait de ses pouvoirs de police, le Maire peut être amené à enjoindre le propriétaire dudit logement à faire des travaux. Dans ce cadre, le CCAS effectue avec un agent de RLV des visites à domicile pour évaluer la situation sociale des locataires et déclencher les mesures d'accompagnement si besoin.

En 2019, 12 logements ont été visités. Tous sont situés en centre-ville de Riom. Sur 12 logements, 1 correspond à une saisine en 2018, 11 correspondent à une saisine en 2019.

■ Le logis

	2018	2019
Nombre de personnes hébergées	8	11
Coût net	1 934.36€	1 488.50€

Le logis propose une solution temporaire d'hébergement – sur une période de 15 jours renouvelable 2 fois - à des Riomois qui se retrouvent sans logement et dans le cadre d'un accompagnement plus global (logement, insertion professionnelle, etc.). Le logis est un levier pour travailler sur une solution plus pérenne. En 2019, le logis a été occupé 298 jours par 8 familles (11 personnes) soit une moyenne d'occupation de 37.5 jours/famille.

TABLEAU OCCUPATION LOGIS				
DATES ACCUEIL	NBRE JOURS	SEXE	NBRE PERSONNES	ORIENTATIONS
01/01/2019-07/01/2019	7	Homme	1	MDS
18/02/2019-08/04/2019	50	Femme/Enfant	3	CAF
11/04/2019-07/05/2019	27	Homme	1	CAF
09/05/2019-01/07/2019	54	Homme	1	ADSEA
09/07/2019-03/09/2019	56	Homme	1	CCAS
04/09/2019-16/10/2019	43	Femme/Enfant	2	MDS
18/10/2019-29/11/2019	43	Homme	1	Hôpital de Riom
04/12/2019-21/12/2019	18	Homme	1	ADSEA
	298		11	

SOURCE : CCAS

MOTIFS ENTREE	ORIENTATIONS SORTIE
4 pers. Rupture d'hébergement	1 pers. Hébergement provisoire famille
2 pers. Conflit conjugal	1 pers. Hébergement chez un tiers
2 pers. Rupture familiale et d'hébergement	3 pers. logement bailleurs sociaux
	1 pers. Hébergement parc privé
	1 pers. Sans solution - pas de volonté de rester
	1 pers. Exclusion à l'initiative du CCAS – non-respect du règlement

SOURCE : CCAS

ACCOMPAGNER LE MIEUX-VIVRE DES GENS DU VOYAGE

■ RHI Planchepaleuil

Le CCAS participe aux différentes instances organisées par RLV et en lien avec le cabinet EDS Conseil.

Cette étude porte sur le relogement de 25 familles.

Le suivi social des familles est réparti entre le Conseil Départemental et le CCAS, suivant la connaissance des dossiers.

■ Intégrer les GDV sur des évènementiels

En lien avec ses partenaires, le CCAS favorise la participation des personnes issues de la communauté des gens du voyage dans les dispositifs qu'il porte. En 2019 4 autres jeunes ont participé au service à table lors du repas de l'An nouveau.

Plusieurs familles ont participé à la préparation du réveillon solidaire, plus nombreuses étaient celles présentes le jour de la manifestation. Pour cela, le CCAS a développé un partenariat privilégié avec l'ADSEA.

■ Participer à l'accès aux droits

Les outils/dispositifs principalement mobilisés pour l'accès aux droits des personnes issues de la communauté des gens du voyage sont :

- La domiciliation (183 personnes domiciliées en 2019)
- L'accès informatique
- Le contingent communal

PROMOUVOIR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

■ La semaine bleue

	2018	2019
Nombre de participants	160	191
Coût net	2 397.86€	2 997€

La semaine bleue est un événement de portée nationale et orientée sur les « retraités et personnes âgées ». A ce titre, le CCAS coordonne différentes actions avec ses partenaires : Les Petits Frères des Pauvres, EPHAD Les Jardins, Résidence Jeanne d'Arc, le CLIC, RLV, Apamar, les Jardiniers Pays d'Auvergne, Pays d'Art et d'Histoire, Novavie. En 2019, les actions développées à Riom sont : Opération « les Fleurs de la Fraternité avec l'association les Petits Frères des Pauvres, un après-midi développement durable (fabrication de cosmétiques bio, bar à tisane, aromathérapie, etc.) et un repas dansant à la salle Dumoulin, une Causerie autour des œuvres de Jean-Amable Borel portée par l'EHPAD Les Jardins, un loto organisé par l'EHPAD Les Jardins, un spectacle de danses de salon avec Duo Danse au Foyer Jeanne d'Arc.

■ Le réveillon solidaire

	2018	2019
Nombre de participants	87	97
	298.40€	557.94€

Le réveillon solidaire est une action inter-partenaire (CAF, ADSEA, ANEF, Secours catholique, Secours populaire, Restos du cœur) portée par le CCAS dont l'objectif est de lutter contre l'isolement en s'appuyant sur les potentialités de participants volontaires et en valorisant leur savoir-faire (ateliers décoration, animation et cuisine) et leurs compétences avec pour objectif d'organiser ensemble un événement autour de la période de Noël. Toute la phase de préparation du réveillon solidaire l'opportunité pour des personnes en rupture de lien social de pouvoir en créer.

Sur cette action, le Conseil départemental (DALD) et le secours populaire apportent un soutien financier.

CONCLUSION

D'un point de vue démographique, l'augmentation de la population riomoise continue à être due au solde migratoire plus qu'au solde naturel. La tranche d'âges principalement concernée par cette augmentation concerne les 15-29 ans (+5,67%/2016).

Le nombre de demandeurs d'emploi est en baisse et le revenu médian en augmentation (21 069€ en 2016 pour 21 520€ en 2017). Le taux de pauvreté est en diminution pour les derniers chiffres INSEE (2017), ce qui est confirmé par la baisse de l'aide alimentaire attribuée par les associations caritatives sur cette même période. Notons qu'à compter de 2018, l'aide alimentaire augmente considérablement.

Après une baisse en 2018 liée à une réorganisation du CCAS, les sollicitations à l'accueil du CCAS sont en augmentation en 2019, notamment pour les domiciliations, l'utilisation de l'espace informatique et les demandes de renseignement.

Concernant les axes d'intervention,

- Favoriser le bien vivre des personnes âgées : les fréquentations restent stables et fonction des actions proposées. En 2019, pour la première fois, le CCAS est intervenu sur l'aire du Maréchat durant une période caniculaire. Un atelier jardin partagé a été créé avec le bailleur social OPHIS. Cet espace de convivialité est régulièrement fréquenté et favorise les rencontres intergénérationnelles. En 2019, le CIAS a pris la compétence « portage de repas à domicile » en lieu et place du SIAD. De fait, le CCAS a cessé d'apporter son soutien financier aux personnes sollicitant ce dispositif.
- Soutenir la fonction parentale en contribuant à la politique jeunesse : les actions collectives continuent à être développées en lien notamment avec les centres sociaux et la CAF. Depuis 2019, des visites à domicile avec la DEJ sont programmées pour les enfants soumis à l'obligation scolaire et qui reçoivent l'instruction dans leurs familles.
- Améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap : en 2019, 2 kits de circulation ont été distribués. Cette année a été consacrée à la préparation d'une action de sensibilisation à la situation de handicap programmée en 2020.
- Lutter contre l'exclusion :
 - Domiciliation : Notons l'augmentation régulière des personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes sortant d'incarcération.
 - Suivi social : des concertations régulières avec la MDS (Maison des solidarités Départementale) permettent de répartir le suivi des personnes puisque le CCAS accompagne prioritairement les personnes qui ne sont pas en mesure de solliciter l'accès aux droits. Le nombre de suivis exercés par le CCAS en 2019 est en augmentation.

CONCLUSION

L'accompagnement des migrants en lien avec les associations qui les accueillent est dorénavant une mission exercée régulièrement par les travailleurs sociaux du CCAS.

- Accès au logement : l'ensemble des dispositifs de relogement et de lutte contre les logements indignes sont largement sollicités.

Les axes d'intervention sont définis dans la politique sociale, familiale et solidaire riomoise telle que votée au conseil municipal du 9/02/2016.

Le Code de l'action sociale et des familles impose aux CCAS de procéder à une analyse des besoins sociaux au renouvellement de chaque mandat. Programmée en 2020, cette étude, qui débute en fin d'année, réinterrogera la pertinence des axes d'intervention au regard d'un contexte en évolution. A cette occasion, l'intégration des réponses à apporter en direction des publics émergents (migrants, sortants détention, troubles psychiques...), et des modalités nouvelles de partenariat permettront de définir une politique sociale actualisée puisque l'ABS sera réalisée conjointement avec un AUDIT de la politique sociale municipale.

Les conclusions seront donc de nature à impacter les missions mais également l'organisation de l'action sociale riomoise.